Chers parents,

*La 102*

# Unité scoute

L’année scoute a maintenant pris son envol. Nous espérons que votre enfant pourra puiser dans ces heures joyeuses de nombreuses sources d’enrichissement. Le scoutisme essaie en effet de contribuer au développement de toutes les facettes de sa personne, afin de l’aider à devenir autonome, libre, critique, conscient, solidaire et équilibré. Ce n’est pas une mince ambition !

# LAEKEN

L’équipe d’Unité

Anne-Valérie « CARDINE »

Pierre « ECUREUIL »

Axel « KIWI »

Notre unité partage cela avec plus de 420 autres unités, réparties sur le territoire de la Belgique française et germanophone. Elle appartient à une fédération d’unités, Les Scouts - Fédération des Scouts Baden Powell de Belgique.

Vivre en fédération permet à chaque unité scoute et à chaque scout de bénéficier d’un certain nombre de services : assurances des membres, formation des animateurs, diverses aides pratiques à l’animation, organisation des relations extérieures du mouvement, liens avec les autres scouts du monde. La fédération crée aussi de nombreux outils pédagogiques et envoie régulièrement diverses revues ou publications tant aux animateurs qu’aux scouts.

Au niveau de notre unité, nous devons également louer, entretenir et chauffer les locaux, entretenir et renouveler le matériel de camping et alimenter un fond de solidarité.

Evidemment, ces services ont un coût : ils sont financés en partie par des subsides, par la vente du célèbre calendrier scout (qui revient cette année à la 102) et par la cotisation versée par chaque membre.

Les montants pour cette année sont fixés à :

▪ 85 € si votre ménage ne compte qu’un seul membre inscrit chez Les Scouts ou les GCB (Guides Catholiques de Belgique).

▪ 70 € pour le 2èmeenfant si votre ménage compte deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit.

▪ 65 € pour le 3ème enfant et les autres (4,5,...) si votre ménage compte plus de deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit.

Exemples : 1 enfants = 85 EUR

 2 enfants = 85 + 70 = 155 EUR

 3 enfants = 85+70+65 = 220 EUR

 4 enfants = 220 + 65 = 285 EUR

**Nous vous serions dès lors reconnaissants de verser la somme sur notre compte bancaire pour le 15 novembre au plus tard : ATTENTION nouveau n° de compte**

**BE 42 7360 4271 7854 au nom “Les Scouts – BH 102- Christ Roi LAEKEN”, avec la communication suivante : *cotisation 2020-2021 Nom de famille et prénom de l’enfant ou des enfants.***

En cas de difficulté à ce sujet, une cotisation dite “de solidarité” est prévue : il vous suffit d’en faire la demande auprès de l’animateur responsable de la section de votre enfant ou auprès de moi-même. Ne soyez pas embarrassés de nous en parler : en aucun cas le montant de cette cotisation ne doit empêcher votre enfant de participer aux activités !

En vous rappelant notre entier dévouement au service de ce qui vous est le plus cher, nous vous prions de croire, chers parents, à l’expression de nos meilleurs sentiments.